



# Services gérés de services du bureau de service

## Demande de propositions

N° de la demande de soumissions	2B0KB40545	Date	29 Juin 2020
Modification	2		

Bureau émetteur	Services partagés Canada (SPC) 180, rue Kent, 13 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1G 4A8		
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom :	Julie Bampton	
	N° de téléphone	613-790-5915	
	Adresse de courriel	julie.bampton@canada.ca	
	Adresse postale	Même que celle du bureau émetteur ci-dessus	
Date et heure de clôture	(désigné dans la présente demande de soumissions comme « <b>clôture des soumissions</b> ») 31 juillet 2020, 14 h 00		
Fuseau horaire	Heure de l'Est		
Adresse de courriel à laquelle présenter votre soumission :	<a href="mailto:julie.bampton@canada.ca">julie.bampton@canada.ca</a>		



## MODIFICATION 1

QUESTION#	Questions, demandes de précisions, recommandation pour des améliorations	Réponse
4	Modification : [VOLET A] ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX Annexe B 1 – Dispositions sur les prix – 1.0 Définitions (page 229)	<p>[VOLET A] ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX Annexe B 1 – Dispositions sur les prix – 1.0 Définitions (page 229) :</p> <p>« Communications admissibles du BSE » Désigne les communications légitimes concernant les demandes de service, les rapports d'incidents et les demandes de gestion du changement faits par les agents des bureaux de service des partenaires au BSE par les voies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. Téléphone</li><li>ii. Courriel</li><li>iii. Vérificateur de courriels</li><li><b>iv. Portail libre-service</b></li></ul> <p>« Communications admissibles du BSUF » Désigne les communications légitimes concernant les demandes de service, ainsi que les rapports d'incidents faits par les agents du bureau de service des utilisateurs finaux au BSUF par les voies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. Téléphone</li><li>ii. Courriel</li><li><b>iii. Portail libre-service</b></li></ul>
5	Modification : [VOLET B] ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX Annexe B 1 – Dispositions sur les prix 1.0 Définitions (page 229)	[VOLET B] ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX Annexe B 1 – Dispositions sur les prix – 1.0 Définitions (page 227) :



		<p>« Communications admissibles du BSE » Désigne les communications légitimes concernant les demandes de service, les rapports d'incidents et les demandes de gestion du changement faits par les agents des bureaux de service des partenaires au BSE par les voies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. Téléphone</li><li>ii. Courriel</li><li>iii. Vérificateur de courriels</li><li>iv. Portail libre-service</li></ul> <p>« Communications admissibles du BSUF » Désigne les communications légitimes concernant les demandes de service, ainsi que les rapports d'incidents faits par les agents du bureau de service des utilisateurs finaux au BSUF par les voies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. Téléphone</li><li>ii. Courriel</li><li>iii. Portail libre-service</li></ul>
--	--	--